



**PROCES VERBAL DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU 19 MARS 2019**

L'an deux mil dix neuf, le dix neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de RANNEE, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard CHOPIN, Maire.

Etaient présents : Gérard CHOPIN, Guy FERRE, Karine BODIN, Myriam MALECOT, Vanessa FERIAU, Jacques BIDAUX, Arlette DROUET, Laurent MOREL, Hervé REBOURS, Ludivine MARTIN, Bruno LEPAGE, Camille FERRE, Martine MAYERE.

Etaient absents et excusés : Valérie HALLET, Joseph VISSAULT (excusé).

Secrétaires de séance : Karine BODIN et Bruno LEPAGE

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13

Monsieur Le Maire demande si des éléments doivent être rajoutés au compte-rendu du Conseil Municipal dernier. Les membres du Conseil Municipal approuvent le compte-rendu précédent.

2019.19.03.01	INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL
----------------------	---

Le maire expose :

Myriam BIELLI, conseillère municipale, a présenté sa démission de son poste de conseillère municipale au maire de Rannée le 25 février 2019 qui l'a lui-même adressée à Madame La Préfète le 29 février 2019.

Conformément au Code Général des Collectivité Territoriales, Le conseiller démissionnaire est remplacé par une personne présente sur la même liste que lui, non encore élue au conseil municipal et venant immédiatement après le dernier élu sur la liste.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal

- PREND acte de l'installation de Mme MAYERE Martine, domicilié 4643 La Croix Rebours à Rannée, comme nouvelle conseillère municipale.

Il est précisé que Mme MAYERE Martine remplacera Mme Myriam BIELLI dans les différentes commissions et auprès des partenaires extérieurs.

2019.19.03.02	DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE
----------------------	--

L'ASSOCIATION CANTONALE DE JUMELAGE LA GUERCHE-KSIAZ

Du 10 au 15 juillet 2019, l'association CANTONALE DE JUMELAGE LA GUERCHE-KSIAZ accueille nos amis Polonais. Afin de faire face aux frais que cet accueil va engendrer, l'association sollicite une subvention.

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Décide :

- D'ACCORDER une subvention exceptionnelle de 250 €
- D'INSCRIRE les dépenses au budget primitif 2019.

2019.19.03.03	DIA AA 80 et 81- 2 AVENUE DE L'ARDENNE
----------------------	---

Le maire donne lecture au conseil municipal de la déclaration d'intention d'aliéner relative à la propriété située 2 avenue de l'Ardenne déposée par Maître ODY, notaire à La Guerche-de-Bretagne et cadastrée AA 80 et AA 81.

Le prix de vente a été fixé à 90 000 € hors frais d'acte notarié.

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- DE NE PAS EXERCER son droit de préemption sur la propriété décrite ci-dessus

2019.19.03.04	SUBVENTIONS 2019 AU CENTRE SOCIAL
----------------------	--

Le Conseil Municipal doit valider l'inscription au budget des montants des financements prévus par la convention tripartite conclue avec le Centre Social et la CAF.

Pour rappel les montants prévus sont les suivants:

- 13 000 € au titre des activités 2019
- 11 000 € au titre du fonctionnement général du centre social.

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER les montants prévus par la convention
- D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget 2019.

2019.19.03.05

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Monsieur FERRE, 1^{er} Adjoint, propose de ne pas augmenter le taux d'imposition pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

CONSERVER les taux d'imposition pour l'année 2019 comme suit :

- Taxe d'habitation : 15.23 %.
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 14.99 %.
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37.89 %.

2019.19.03.06

DECISIONS DU MAIRE ET QUESTIONS DIVERSES

Devis Tracteur 6 512.82 €

BRIERE - CHANTEUX SAS
ZONE ARTISANALE
ROUTE DE CRAON
53350 BALLOTS

Vente chemins communaux